



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté lors de la séance du 3 avril 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 SUR LES PROBLÈMES DE REFOULEMENT DES ÉGOUTS, D'INSPECTION PAR CAMÉRA ET SUR LE DÉGEL DE BRANCHEMENT DE SERVICES D'AQUEDUC »

Ce règlement a pour objet, comme son nom l'indique, d'adopter un nouveau règlement pour régir les problèmes de refoulement des égouts, d'inspection par caméra et sur le dégel de branchement de services d'aqueduc.

Le règlement numéro 2018-03 est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 4^e jour du mois d'avril 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Yvette Boulay, g.m.a.